



## Contrat audiovisuel

-----  
Par Lalie

Bonjour,

Ma question concerne le domaine de l'audiovisuel.

Un ami a réalisé un court métrage d'animation dans le cadre d'un projet de fin d'étude. Il m'a demandé de prêter ma voix à un des personnages, on n'a pas signé de contrat. J'ai été créditée au générique. Quelques années après, j'apprend par quelqu'un d'autre qu'il a cédé ses droits à un producteur qui exploite l'oeuvre via son site internet depuis plusieurs années. Je peux à ce jour le confirmer car j'ai moi-même vérifié sur leur site internet. Mon ami a été embauché par cette boîte de prod et y travaille en tant que réalisateur pub. Quelques mois avant cela, une chaîne de tv a diffusé durant une courte période ce court métrage d'animation. Mon ami ne m'a jamais contacté pour m'informer de tout ça, alors que j'ai prêté ma voix et été créditée au générique. Je ne suis inscrite à aucun organisme (agessa ou autre). Est-ce que je peux réclamer des droits ? Quelle est la démarche à suivre ? Avait-il le droit de vendre ses droits sans me proposer un contrat ? Est-ce que les sociétés ont agi illégalement en concluant un accord avec mon ami et le compositeur sans me contacter ?

Je vous remercie.

Bien cordialement,

Lalie.